

## PROGRAMME AFFAIRES NUMÉRIQUES

**croissance TIC**



### Le saviez-vous...

En 2012 :

► La valeur des commandes passées en ligne par les Canadiens a atteint 18,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 24% en 2 ans.

► 83% des canadiens âgés de 16 ans et plus sont des usagers de l'Internet.

► Dans la Vallée-de-la-Gatineau, seulement 7,2% des entreprises effectuent de la vente en ligne.

► 60% des entreprises de la Vallée-de-la-Gatineau n'ont pas de site web.

### Pour plus d'informations :

819 449-1551  
info@sadc-vg.ca  
www.sadc-vg.ca

**SADC**

Société  
d'aide au développement  
des collectivités

VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

**Vous pensez à innover,  
investir dans de  
l'équipement informatique  
et/ou logiciels, à effectuer du  
commerce électronique,  
etc.?**

**La SADC a un nouveau  
produit financier pour vous!**

# Croissance TIC



Dans le but d'inciter les petites entreprises de son territoire à se doter de TIC (technologies de l'information et des communications), la SADC a mis sur pied un produit financier sous forme de prêt qui viendra en aide aux petites entreprises qui désirent mettre à niveau leurs TIC. Le prêt peut servir à acquérir de l'équipement informatique, des logiciels, à implanter le service de commerce en ligne, etc.



## Les technologies de l'information et des communications :

- ▶ Aident à favoriser la productivité des entreprises, la capacité d'innover et aussi la capacité d'être plus compétitif et agressif sur le marché.
- ▶ Permettent d'accéder à de nouveaux marchés et de créer de nouvelles occasions d'affaires avec des clients ou des fournisseurs
- ▶ Améliorent et facilitent la gestion de l'entreprise.
- ▶ Etc.

## Principales modalités du programme:

- ▶ Montant du prêt : de 5 000\$ à 150 000\$.
- ▶ Aucun frais d'analyse de dossier .
- ▶ Le prêt peut servir à acquérir de l'équipement informatique, à l'implantation de nouvelles technologies de communication, etc.
- ▶ Le déboursé se fait directement aux fournisseurs du projet.
- ▶ Le promoteur doit fournir un plan d'actions concernant l'implantation des TIC dans son entreprise.
- ▶ Le projet doit respecter les politiques de financement de la SADC.
- ▶ La SADC se réserve le droit de limiter la durée du programme en fonction des fonds disponibles.
- ▶ Sont exclus: Les municipalités, les organismes gouvernementaux et les OSBL qui ne possèdent pas d'activités commerciales.

SADC

Société  
d'aide au développement  
des collectivités

VALLÉE-DE-LA-GATINEAU